l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE POUR LES MOINS DE 25 ANS

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas vos frais médicaux si vos ressources sont modestes.

Vous ne payez ni consultation ni dépassement chez le médecin, en pharmacie, à l'hôpital

EN PRATIQUE

Le coût de la Complémentaire santé solidaire dépend de vos ressources :

- soit elle coûte moins d'1 euro par jour par personne
- soit elle ne vous coûte rien

Pour faire une demande Complémentaire santé solidaire quand on a moins de 25 ans, il faut :

- ne plus habiter chez vos parents
- ET avoir rempli une déclaration de revenus séparée de vos parents, ou vous engager à le faire
- ET ne pas recevoir de pension alimentaire ou vous engager à ne plus en recevoir

Si vous ne remplissez pas ces 3 conditions, vous pouvez peut-être bénéficier de la Complémentaire santé solidaire avec vos parents.

Avec ou sans Complémentaire santé solidaire, si vous avez moins de 25 ans, vous bénéficiez :

- d'un rendez-vous annuel offert chez le dentiste
- de la contraception gratuite
- de 12 séances chez un psychologue offertes chaque année

Notes

Et sur ameli.fr...

Pour savoir si vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire, répondez aux questions sur le simulateur d'ameli.fr

Essentiel - C2S - Jeunes majeurs - CPAM 67